



Préposé à l'entretien de l'aréna (Liste de remplacement)

***Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences**

Secteur :	Gestion des immeubles, Infrastructures et Projets majeurs
Supérieur :	Directeur Gestion des immeubles, Infrastructures et Projets majeurs
Lieu de travail :	Complexe sportif de Wendake
Statut:	Temporaire, syndiqué
Horaire:	Sur appel : jour, soir et fin de semaine, selon les besoins
Début:	Dès que possible
Salaire:	Entre 18.40 \$ et 24.95 \$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste effectue les travaux en lien avec la préparation et la réfection des patinoires. Il assure la qualité de la surface de jeux en opérant une surfaceuse et divers équipements. Il effectue diverses tâches d'entretien et de nettoyage du complexe sportif de Wendake. Il assure le service à la clientèle du complexe sportif et la logistique de la salle multifonctionnelle. Il a également la responsabilité d'offrir un environnement sécuritaire, propre et agréable à la clientèle.

Fonctions principales :

- Effectuer la préparation, l'entretien et la réparation de la glace;
- Effectuer les tâches d'entretien ménager du complexe sportif;
- Assurer le service et la sécurité à la clientèle;
- Effectuer différentes réparations mineures de tout genre;
- Assurer la sécurité, la surveillance et la logistique de la salle multifonctionnelle;
- Exécuter toutes autres tâches spécifiques à l'emploi à la demande du supérieur.

Exigences :

- Diplôme d'études secondaires complété;
- Posséder un permis de conduire de classe 5 en règle;
- Détenir 2 années d'expérience en entretien ménagers et en service à la clientèle ou tout autre combinaison d'expérience ou de formation jugée pertinente (atout);
- Connaissances du domaine de l'entretien ménager et sanitaire dans le secteur commercial ou industriel (atout);
- Détenir de bonnes aptitudes pour la communication, les relations interpersonnelles et aux services à la



Avis de concours 2019-65

Date d'affichage : du 4 novembre au 18 novembre 2019, 16h

clientèle;

- Capacité à travailler de façon autonome avec un minimum de supervision;
- Expérience dans l'utilisation d'une surfaceuse à glace (atout);
- Bonne condition physique.

Qualification à réussir lors du processus d'embauche:

- Compléter avec succès le test d'aptitude de surfaceuse à glace.

Qualifications à acquérir en cours d'emploi :

- Formation SIMDUT (2015);
- Certificat de secourisme.

Qualités requises :

Autonomie, capacité à faire un travail de qualité, courtois, débrouillardise, dextérité manuelle, discrétion, endurance physique (charges 50 à 75 livres), gestion du temps, méthodique, minutieux et méticuleux, polyvalence, rigueur, souci du détail, travail d'équipe.

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre de présentation portant le numéro du concours et leur numéro de bande, leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné devra se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, le candidat accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucun candidat, même celui ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.